

Image not found or type unknown



Pension alimentaire enfant de 20 ans

Par **olivier**, le **13/06/2008** à **19:43**

je paye une pension pour un enfant de 20 ans, inscrit a anpe, qui touche les assedic, qui travail de temps en temps en interim, et qui a un credit moto a son nom, que dois je faire pour ne plus payer.

Par **Marion2**, le **13/06/2008** à **20:02**

Vous lui envoyez une lettre recommandée (ou à sa mère si c'est elle qui perçoit la pension) en indiquant qu'il est majeur, qu'il ne poursuit pas des études et qu'il perçoit des revenus et que vous n'avez plus à lui régler de pension alimentaire.